RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 23 février 2021

portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est)

NOR: TREA2105708S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 5 mars 2020 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est,

Décide:

Article 1er

Délégation est donnée, à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est mentionnées dans la décision du 5 mars 2020 susvisée, à M. Emmanuel Jacquemin, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est mentionnées dans la décision du 5 mars 2020 susvisée, à M. Christian Burgun, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjoint au directeur, chargé des affaires techniques.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite des attributions mentionnées aux articles 3 et 6 de la décision du 5 mars 2020 susvisée, à Mme Alexa Dielenseger-Lagarde, attachée principale d'administration de l'Etat, exerçant du 1^{er} juin 2020 au 31 août 2021 inclus les fonctions de cheffe du département « gestion des ressources » par intérim.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux recettes et dépenses inférieures à 1000 euros TTC liées à l'exécution des dépenses et des recettes du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » et aux ordres de déplacement, dans la limite des attributions mentionnées à l'article 3 de la décision du 5 mars 2020 susvisée, à Mme Mireille Diaz, assistante d'administration de l'aviation civile de classe supérieure, cheffe de la subdivision « finances » du département « gestion des ressources ».

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives relatifs aux ordres de déplacement dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

M. Christian Burgun, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjoint au directeur, chargé des affaires techniques ;

Mme Alexa Dielenseger-Lagarde, attachée principale d'administration de l'Etat, cheffe du cabinet :

M. Rémy Mertz, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, chargé de mission « régulation économique ».

Article 6

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30, 31 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Mireille Diaz, assistante d'administration de l'aviation civile de classe supérieure, gestionnaire finances ;

Mme Carmen Staerk, adjointe d'administration principale de première classe de l'aviation civile, gestionnaires finances ;

M. Djamal Khelif, agent contractuel jusqu'au 15 mai 2021, gestionnaire finances.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de recettes mentionnées aux articles 23 et 24 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, dans le cadre du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », à :

Mme Mireille Diaz, assistante d'administration de l'aviation civile de classe supérieure, cheffe de la subdivision « finances » du département « gestion des ressources » ;

Mme Carmen Staerk, adjointe d'administration principale de première classe de l'aviation civile, gestionnaires finances ;

M. Djamal Khelif, agent contractuel jusqu'au 15 mai 2021, gestionnaire finances.

Article 8

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et les accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur, à :

M. Emmanuel Jacquemin, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ;

M. Christian Burgun, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale, adjoint au directeur, chargé des affaires techniques ;

Mme Alexa Dielenseger-Lagarde, attachée principale d'administration de l'Etat, exerçant du 1^{er} juin 2020 au 31 août 2021 inclus les fonctions de cheffe du département « gestion des ressources » par intérim.

Article 9

La décision du 1^{er} décembre 2020 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est) est abrogée.

Article 10

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 23 février 2021.

P. CIPRIANI